



COMMUNIQUE GRILLES GREFFIERS ET COLERE DES GREFFES

Paris, le 20 juin 2023

Chers collègues,

Depuis plusieurs jours, une colère légitime monte dans les juridictions. La diffusion d'un projet de grille indiciaire par certaines organisations syndicales sans aucune explication de lecture ni de projet de reclassements prévus par l'Administration suscite en outre des interrogations.

Comme nous l'avons déjà écrit, l'UNSa SJ n'a pas souhaité communiquer à ce propos car cette grille n'est pas certaine et la première organisation syndicale du ministère ne diffuse que des informations sûres et vérifiées.

En effet, nous n'avons aucune information certaine sur les conditions de reclassement et la reprise d'ancienneté, ni sur les futures conditions d'accès au grade principal (l'administration ne nous a pas indiqué si un projet de modification du statut particulier en ce sens était en préparation). Toutefois, comme nous l'avons dénoncé dès le 13 février dernier, cette grille considérée comme obsolète par l'administration pénitentiaire constitue un risque de « cul-de-sac » indiciaire puisqu'elle n'a pas de concordance avec les grilles appliquées aux catégories B des autres administrations et constitue ainsi un frein aux projets de détachements des greffiers qui le souhaiteraient.

Si certains se félicitent de la grille des CPIP de 2018 proposée par la Direction des Services Judiciaires tout en dénonçant le reclassement pourtant bien connu par ceux-ci (règles fonction publique), l'UNSa SJ porte le passage en catégorie A sans aucune contrepartie ou négociation sur l'article 4 du statut : nous nous battons notamment pour le maintien de toutes les fonctions d'assistance du magistrat qui constituent le fondement de notre revendication en catégorie A !

Par ailleurs, l'UNSA a eu des rendez-vous particuliers avec la **Présidence des commissions des lois de l'Assemblée Nationale et du Sénat** pour défendre les métiers de greffe et notamment l'impérieux besoin de valoriser le métier de greffier et augmenter le nombre de recrutements. Nous pensons avoir été entendus puisque le nombre de postes de greffiers supplémentaires dans la loi de programmation est passé de 1500 à 1800 (hors remplacements des départs à la retraite). Ce ne sera toujours pas suffisant, certes, mais cela prouve que notre lobbying fonctionne !

Le 8 juin, l'UNSa SJ a été également reçue par **les conseillers justice du Président de la République et de la Première Ministre.**

Nous avons là aussi réclamé plus de recrutements et une revalorisation des métiers dont le passage en catégorie A pour tous les greffiers, un projet de longue date de notre syndicat.

La montée de l'exaspération et de la colère dans les greffes avec la diffusion de pétitions à signer et à remettre par les organisations syndicales lors du rendez-vous au cabinet du ministre le lundi 26 juin met la pression sur la DSJ et le Ministre de la Justice.

Ces actions vont nous aider dans nos démarches de valorisation des métiers de greffe !

Pour que nous ne soyons pas, encore une fois, les grands oubliés du budget de la Justice !

L'USM ne peut que soutenir les revendications statutaires et salariales légitimes des personnels de greffe.

Le Bureau National de l'UNSa SJ avec le soutien de l'USM

NB :

- Important : n'oubliez pas de transmettre votre pétition au Secrétaire régional UNSa SJ de votre ressort afin que toutes les pétitions nous parviennent avant le RDV du 26 juin (vous trouverez les coordonnées des Secrétaires régionaux UNSa SJ de chaque ressort sur notre site : [Pages régionales – Unsa Services Judiciaires \(unsasj.fr\)](http://pages.regionales-unsasj.fr))